
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 10 février 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 9)	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 9)	
Appel nominal	(p. 9)	
Procédure d'urgence relative au dossier n° CP-2020-3837 : approbation du principe	(p. 10)	
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 13 janvier 2020	(p. 10)	
N° CP-2020-3698	Solaize - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SNCF Réseau d'une emprise située 9 rue du Sibelin -	(p. 10)
N° CP-2020-3699	Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 2 marchés -	(p. 10)
N° CP-2020-3700	Animation et développement du service Onlymoov - Service d'information déplacement de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 10)
N° CP-2020-3701	Fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -	(p. 10)
N° CP-2020-3702	Genay - Marché de travaux pour la construction d'un bassin enterré dans le cadre de l'aménagement du secteur Rancé - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Roger Martin -	(p. 10)
N° CP-2020-3703	Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la parcelle cadastrée AS 69 située rue du Mont Blanc et de la parcelle cadastrée AS 92 dans son intégralité située avenue de Montmartin -	(p. 13)
N° CP-2020-3704	Genay - Equipement public - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiée (SAS) Clos Sevia, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Belvédère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue du Belvédère -	(p. 11)
N° CP-2020-3705	Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de parcelle située boulevard des Droits de l'Homme -	(p. 11)
N° CP-2020-3706	Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société REHAU, ou à toute société à elle substituée, de parcelles situées rue Marius Grosso -	(p. 11)

N° CP-2020-3707	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Echange, avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la SA d'HLM Lyon Métropole habitat de 2 emprises, comprenant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain et la cession à la SA d'HLM Lyon Métropole habitat d'une emprise, situées rue Louis Aulagne et l'acquisition par la Métropole de Lyon d'une emprise appartenant à la SA d'HLM Lyon Métropole habitat située avenue de la République -</i>	(p. 11)
N° CP-2020-3708	<i>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : mission d'assistance pour le suivi des réseaux de chaleur et de froid urbains existants - Lot n° 2 : études pour le développement des réseaux de chaleur et de froid - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 13)
N° CP-2020-3709	<i>Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) - Université de Lyon - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3710	<i>Garanties d'emprunts accordées à la société civile immobilière (SCI) Agrapole, et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès du Crédit agricole - Réaménagement de dette - Décision modificative aux décisions du Conseil général du Rhône lors des séances respectivement du 15 octobre 2004, du 25 janvier 2008 et du 1er février 2008 reprises par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3711	<i>Caluire et Cuire - Ecully - Lyon - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout à organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Société générale - Réaménagement de la dette - Décision modificative aux décisions du Bureau de la Communauté urbaine n° B-2012-3228 et B-2012-3230 à 2012-3234 du 10 mai 2012 -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3712	<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3713	<i>Francheville - Caluire et Cuire - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
N° CP-2020-3714	<i>Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3715	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Camille ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Interfimo - Nouvel emprunt et décision modificative aux décisions du Bureau du Conseil général du Rhône des 18 décembre 2009 et 17 juin 2011 modifiées par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3716	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, et tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3717	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée, et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3718	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3719	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3720	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, et tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3721	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ou tout autre organisme pouvant lui être substitué auprès de la Caisse d'épargne -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3722	<i>Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3723	<i>Lyon 9° - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) l'Union économie sociale (UES) Néma Lové et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif - Décision modificative à la décision n° CP-2018-2546 de la Commission permanente du 10 septembre 2018 -</i>	(p. 15)

N° CP-2020-3724	<i>Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3725	<i>Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3726	<i>Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité et tout autre organisme susceptible de lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3727	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
N° CP-2020-3728	<i>Bron - Désordres affectant les réseaux de chauffage et d'eau chaude de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société Altergis Ingénierie et la société Missenard -</i>	(p. 16)
N° CP-2020-3729	<i>Caluire et Cuire - Dégradation du mur d'un local de dépôt de la propreté, propriété de la Métropole de Lyon, situé 25 rue Seguin - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole, la société civile immobilière (SCI) RS 23, la société à responsabilité limitée (SARL) Michel Thète et la société anonyme (SA) AXA France IARD -</i>	(p. 16)
N° CP-2020-3730	<i>Lyon 2° - Dépose et remplacement du ponton flottant endommagé de l'Aviron Club de Caluire et Cuire - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la Ville de Caluire et Cuire, la société par actions simplifiée (SAS) ISL Ingénierie, la société à responsabilité limitée (SARL) Hansen et la société Zurich Insurance PLC -</i>	(p. 16)
N° CP-2020-3731	<i>Maintenance, réparation et contrôle des installations de ventilations, chaufferies, climatisation des stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3732	<i>Fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions adjointes de l'eau et voirie, végétal, nettoyage de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3733	<i>Défense extérieure et lutte contre l'incendie - Travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3734	<i>Pierre Bénite - Neuville sur Saône - Fourniture de pièces détachées pour les pompes à boues, à graisses et dilacérateurs de marque NETZSCH installés sur les stations d'épuration de Pierre Bénite et Neuville sur Saône - Lancement de la procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-3735	<i>Lyon Living Lab Energie - Mise à disposition des citoyens de leurs données de consommation multifluide dans un cadre de self data - Contrats avec les gestionnaires de réseaux Enedis et GRDF pour la mise en place de la transmission des données -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3736	<i>Lyon - Concession de distribution publique d'électricité du territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3737	<i>Nettoyage des ouvrages du service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3738	<i>Entretien et contrôle des ouvrages d'assainissement des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-3739	<i>Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon, pour les événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2020 et 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-3740	<i>Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain et aux campings - Attribution de subventions d'équipement -</i>	(p. 21)

N° CP-2020-3741	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3742	<i>Partenariat entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de la mise à jour du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire FINESS) - Approbation d'une convention d'échange d'informations -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3743	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 86 et 270, situés 3 rue Guynemer et appartenant à Mme Radia Hassi Fentroucci -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3744	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 2 appartements et 2 caves formant respectivement les lots n° 470, 421, 620 et 571 situés 2 bis rue Hélène Boucher et 21 rue Guillermin et appartenant à la Ville de Bron -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3745	<i>Caluire et Cuire - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble en copropriété (terrain + bâti) situé 86 rue Jean Moulin et appartenant aux époux Sassolas et à la société civile immobilière (SCI) SAS - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3746	<i>Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5 route de Limonest et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Valeurs Immobilières Associées -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3747	<i>Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain nu cadastrées AR 344 et AR 346, situées allée des Pierres Dorées et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3748	<i>Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Dardilly Esplanade, des emprises à détacher des parcelles de terrain cadastrées AR 102 et AR 121 à AR 125, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse et chemin des Ecoliers -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3749	<i>Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Cession, à titre onéreux, à la société Charcuterie Anselme SA ou toute autre société substituée à elle, des parcelles de terrain nu cadastrées AS 97, AS 92 et AS 69 pour partie, situées 4 rue du Mont Blanc -</i>	(p. 37)
N° CP-2020-3750	<i>Vaulx en Velin - Plan de cession - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la Fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France ou à toute personne morale se substituant à elle, d'une partie de la parcelle de terrain nu cadastrée BO 420p, située boulevard des Droits de l'Homme -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3751	<i>Lyon 2° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Lyon Parc Auto ou toute autre société qui lui sera substituée, du volume 2 situé dans un ensemble immobilier dénommé parc de stationnement des Cordeliers situé 18 rue Claudia -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3752	<i>Lyon 2° - Equipement public - Mise à disposition à la société Lyon Parc Auto ou toute autre société qui lui sera substituée, par bail emphytéotique, d'une parcelle de terrain bâti située 18 rue Claudia et constituant le terrain d'assiette d'un ensemble immobilier dénommé parc de stationnement des Cordeliers - Approbation d'un avenant -</i>	(p. 33)
N° CP-2020-3753	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 21 rue Georges Bizet et appartenant à la copropriété du groupe immobilier Résidence Le Mollard -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-3754	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 9 rue des Mariniers et appartenant aux époux Melliti -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3755	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 18 rue des Mariniers et appartenant à M. Michel Rhigi -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3756	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 57 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Xavier Boucharlat -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3757	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 10 et 58 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à Mme Emilie Chevalier -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3758	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 47 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Dominique Chauvenc -</i>	(p. 30)

N° CP-2020-3759	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 1, 2, 5, 6, 10, 12, 13, 15 rue des Mariniers et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3760	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 5 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Amador -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3761	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 640 rue du Prado et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 640 rue du Prado -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3762	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 290 route de Saint André de Corcy à l'angle de la ruelle Marchand, et appartenant à Mme Audrey Galland et M. Michel Da Rocha -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3763	<i>Genay - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Jeannine Conversy -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3764	<i>Genay - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Eliane Chanut -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3765	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole situé rue des Biesses et appartenant à Mme Claudette Loew -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3766	<i>Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 5 rue Challemel Lacour et allée Fontenay et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) BMB INTERVAL ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3767	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Biodistrict Gerland - Acquisition, à l'euro symbolique, de 8 parcelles de terrain nu appartenant à la société Foncière Aguetant -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3768	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Espace Monplaisir située 10-12 rue Maryse Bastié -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-3769	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 58-72 rue Ludovic Arrachart et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3770	<i>Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles aménagées en voiries publiques, situées rue Félix Mangini, rue Joannès Carret, rue des Docks, quai Paul Sédallian, rue Jean Marcuit, rue Arsène Claudy, rue des Brasseries, rue Michel Rosset, rue Plasson et Chaize et rue Henri Lafoy et appartenant à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3771	<i>Meyszieu - Voirie de proximité - Quartier du Mathiolan - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Montout et appartenant à la Ville de Meyszieu -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3772	<i>Meyszieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Joseph Desbois et appartenant à la copropriété Les Bardanes -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3773	<i>Mions - Equipement public - Parc de stationnement dit la Magnanerie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située allée du Château et appartenant à la Ville de Mions -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3774	<i>Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 terrains nus situés 21 chemin de Mallaval et appartenant à Mme et M. Frédéric Warin -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3775	<i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du 8 mai 1945 et appartenant à la Ville de Pierre Bénite -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3776	<i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu correspondant aux rues Docteur Jean Roux, André Janier et à l'allée Alain Mimoun et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3777	<i>Rillieux la Pape - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement du centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti cadastré BH 128, BH 129, BH 130, BH 131 et BH 164, situé 104 avenue de l'Europe et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Carrefour Property -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3778	<i>Saint Fons - Développement urbain - Projet Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles représentant des voiries situées sur une voie privée et chemin de Saint-Gobain et appartenant à la société Rhodia Opérations -</i>	(p. 33)
N° CP-2020-3779	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 47 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue situé Le Central place 44 rue Charles Ottina et appartenant à M. Yves Germani -</i>	(p. 33)

N° CP-2020-3780	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 680 et 671 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue situé 34 boulevard Edouard Herriot et appartenant à M. Yves Germani -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3781	<i>Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 bis route de Brignais et appartenant aux époux Duprat -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3782	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 22 rue Marius Grosso et appartenant à la société Rehau ou toute société à elle substituée -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3783	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 2 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JEM - Approbation d'un avenant à la promesse de vente -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3784	<i>Vénissieux - Equipement public - Transfert, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon, de la propriété du site comportant la chaufferie centrale des Minguettes et de l'ensemble des équipements du réseau de chaleur nécessaires à l'exploitation, le tout appartenant à la Ville de Vénissieux et situé 16 rue Albert Einstein -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3785	<i>Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située, angle chemin de Pelet et chemin de Luzieux, et appartenant à M. Didier Barillot -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3786	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 38 et 40 cours Emile Zola et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble Le Constellation -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3787	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé rue du 8 mai 1945 à l'angle de l'impasse des Soeurs et appartenant à l'association Française-Rocheville-Deveze-Buers (FRDB) -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3788	<i>Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dans un ensemble immobilier situé 27 route de Genas et appartenant à Mmes Chloé Cucco et Anais Jouishomme -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3789	<i>Bron - Aménagement - Projet urbain partenarial (PUP) Genêts Kimmerling - Cession, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 240 route de Genas - Autorisation à déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3790	<i>Charly - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société SMCI Editeur Immobilier avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé rues Jean-Baptiste Frénet et de l'Eglise - Acquisition par dation d'un local propriété -</i>	(p. 31)
N° CP-2020-3791	<i>Décines Charpieu - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à Mme Madeleine Yeremian, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées BT 167 et BT 170 situées au lieu-dit Les Vergyères Est - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0276 du 18 juin 2015 -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3792	<i>Feyzin - Plan de cession - Site sous Gournay - Cession, à titre onéreux, à la société Safran Landing Systems ou toute personne morale se substituant à elle, de terrains à bâtir, situés chemin départemental n° 12 et lieu-dit Les Etroupières - Autorisation de dépôt de demande d'installation classée et de permis de construire -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3793	<i>Lyon 3° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Dynacité, d'un immeuble situé 232 avenue Félix Faure -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3794	<i>Lyon 4° - Voirie de proximité - Cession, à la Ville de Lyon, à l'euro symbolique, par voie de transfert de domaine public de voirie métropolitain à domaine public communal d'une parcelle de terrain nu constituant l'assiette foncière de la place Joannès Ambre -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3795	<i>Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente à la Ville de Meyzieu, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété les Plantées, situé 28 rue de Nantes -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3796	<i>Neuville sur Saône - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 4 et 5 quai Armand Barbès -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3797	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Vaulx en Velin, d'un terrain nu cadastré AV 479, situé avenue Jean Moulin, rue Général Charles Delestraint et avenue du 8 mai 1945 -</i>	(p. 32)

N° CP-2020-3798	<i>Vaulx en Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, au profit de Lidl SNC (société en nom collectif), d'une emprise à détacher de la parcelle de terrain nu cadastrée AO 17, située avenue Marcel Cachin - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-3799	<i>Givors - Voirie - Mise à disposition de la Métropole de Lyon par SNCF Réseau de 2 parcelles de terrain nu situées 8 rue Pierre Sénard constituant les abords de la gare - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3800	<i>Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 293 cours Lafayette -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3801	<i>Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar de 45 lots de copropriété répartis dans 3 volumes, situés 46-56 rue Garibaldi -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3802	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Parc Blandan - Approbation d'un avenant n° 1 à la promesse synallagmatique de bail à construction, au profit de la société Carré d'Or Promotion, d'un tènement comprenant le Château La Motte et l'ancien magasin d'armes, situé au 37 rue du Repos -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3803	<i>Genay - Réserve foncière - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société civile immobilière (SCI) Les Malandières et la société à responsabilité limitée (SARL) Delta Transactions pour le paiement des honoraires dus à la suite de l'exercice du droit de préemption d'un bien situé lieu-dit Les Ruettes, angle de la rue Jacquard et du chemin de la Petite Rive -</i>	(p. 34)
N° CP-2020-3804	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part- Dieu ouest - Eviction commerciale de la société par actions simplifiées (SAS) Standard, enseigne Le Café des Voyageurs, des locaux situés au 3 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 35)
N° CP-2020-3805	<i>Villeurbanne - Réserve foncière - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société civile immobilière (SCI) Bernard Firmin et la société par actions simplifiée (SAS) Brice Robert Arthur Loyd RA pour le paiement des honoraires d'un mandat exclusif de vente suite à l'exercice du droit de préemption d'un bien situé 10 impasse Abbé Firmin -</i>	(p. 35)
N° CP-2020-3806	<i>Craponne - Aménagement du prolongement de l'impasse Voie Romaine et d'une partie de la rue de Ponterle - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation -</i>	(p. 35)
N° CP-2020-3807	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Soie - Engagement d'une enquête parcellaire complémentaire suite à déclaration d'utilité publique (DUP) -</i>	(p. 35)
N° CP-2020-3808	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par une station du vélo en libre service Vélo'V - Convention entre l'Université Lyon 2, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-3809	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er décembre 2019 au 7 février 2020 -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3810	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 21 janvier 2020 -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3811	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris les 29 et 30 janvier 2020 -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3812	<i>Vénissieux - Développement urbain - Grand projet de Ville (GPV) de Vénissieux Minguettes-Max Barel - Autorisation donnée à l'Association foncière logement (AFL) du groupe Action logement ou toute personne morale se substituant à elle, de déposer une demande de permis de construire pour réaliser un programme de construction comportant 20 logements locatifs libres, sur les parcelles cadastrées CH 31 et CH 35, situées rue de la Démocratie -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3813	<i>Aménagement des véhicules de la Métropole de Lyon renouvelés dans le cadre de la mise en oeuvre de la zone à faibles émissions (ZFE) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3814	<i>Lyon - Fourniture de gants pour les agents de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-3815	<i>Lyon 7° - Equipement et exploitation du parc de stationnement de surface situé rue du Vercors - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux et de services -</i>	(p. 23)

- N° CP-2020-3816** *Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, à la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association Cobra, à la régie Delastre, à l'Agence centrale et à la régie Citya - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 23)
- N° CP-2020-3817** *Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville (QPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Lyon, la régie de quartier Eurêqua, l'OPH Grand Lyon habitat, la Légumerie, AIDEN, l'association Arts et développement, IDEO, la régie de quartier 124 services et l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 23)
- N° CP-2020-3818** *Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Source - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attribution d'une subvention à la Ville de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière -* (p. 23)
- N° CP-2020-3819** *Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et à l'association des Compagnons Bâisseurs - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 24)
- N° CP-2020-3820** *Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace Créateur de Solidarités (ECS) - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 24)
- N° CP-2020-3821** *Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel-Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Priest, l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, la SA d'HLM Alliade habitat, la maison de quartier Farrère, le centre social de l'Olivier, la régie Pautet et la Sauvegarde 69 - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 24)
- N° CP-2020-3822** *Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes-Clochettes et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, l'OPH Lyon Métropole habitat, l'OPH Grand Lyon habitat, l'association des Compagnons Bâisseurs, la Sacoviv et la SA d'HLM Alliade habitat - Approbation de conventions de participation financière -* (p. 24)
- N° CP-2020-3823** *Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions -* (p. 26)
- N° CP-2020-3824** *Bron - Francheville - Limonest - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Sathonay Camp - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -* (p. 24)
- N° CP-2020-3825** *Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Marché de travaux pour la réalisation de la sous-station nécessaire au raccordement de la ZAC au réseau de chaleur urbain Centre Métropole -* (p. 26)
- N° CP-2020-3826** *Rillieux la Pape - Quartier des Alagniers - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine/qualité environnementale du bâti - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 26)
- N° CP-2020-3827** *Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Offre public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité - Entreprise rurale pour l'habitat (ESH) ICF habitat sud-est Méditerranée - ESH Immobilière Rhône-Alpes - SACCV Rhône Saône habitat - Société d'économie mixte (SEM) Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) -* (p. 24)
- N° CP-2020-3828** *Décines Charpieu - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'accès nord - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise le groupement Atelier de Ville en Ville-Arcadis ESG-Les éclairagistes associés (LEA) -* (p. 26)
- N° CP-2020-3829** *Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attributions de subventions d'équipement aux PME dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transport de marchandises - Approbation de conventions -* (p. 20)

N° CP-2020-3830	<i>Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-3831	<i>Acquisition et maintenance de corbeilles de propreté destinées au territoire de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-3832	<i>Mise à disposition et exploitation d'une déchèterie fluviale - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-3833	<i>Déchets - Marché public de transfert transport et traitement de déchets non dangereux non inertes - Lot n° 1 stockage - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sita Lyon -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-3834	<i>Site archéologique de Fourvière - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-3835	<i>Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2020 -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-3836	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-3837	<i>Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Murielle Laurent, Mme la Conseillère Pascale Cochet et M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les 13 et 14 février 2020 - Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône -</i>	(p. 23)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le lundi 10 février 2020 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 30 janvier 2020 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de rejoindre vos places pour que nous puissions commencer cette Commission permanente qui sera la dernière et, si on ne veut pas qu'elle s'inscrive dans l'histoire des Commissions permanentes les plus longues, il est bien de la démarrer pour bien la finir.

Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Membres invités

Présent : M. Devinaz

Absents non excusés : MM. Gouvermeyre, Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Procédure d'urgence relative au dossier n° CP-2020-3837 Approbation du principe

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier n° CP-2020-3837 qui concerne un mandat spécial accordé à la Vice-Présidente Murielle Laurent, madame la Conseillère Pascale Cochet et monsieur le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie les 13 et 14 février 2020.

Avant toute discussion, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai des 8 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 44 de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'urgence est adoptée à l'unanimité).

Nous examinerons ce dossier lors du déroulement de notre ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 13 janvier 2020

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2020-3698 - Solaize - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SNCF Réseau d'une emprise située 9 rue du Sibelin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3699 - Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 2 marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3700 - Animation et développement du service Onlymoov - Service d'information déplacement de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3701 - Fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3702 - Genay - Marché de travaux pour la construction d'un bassin enterré dans le cadre de l'aménagement du secteur Rancé - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Roger Martin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2020-3704 - Genay - Equipement public - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société par actions simplifiée (SAS) Clos Sevia, de 2 parcelles de terrain nu situées rue du Belvédère - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue du Belvédère - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3705 - Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de parcelle située boulevard des Droits de l'Homme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3706 - Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société REHAU, ou à toute société à elle substituée, de parcelles situées rue Marius Grosso - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-3707 - Vénissieux - Voirie de proximité - Echange, avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la SA d'HLM Lyon Métropole habitat de 2 emprises, comprenant le déclassement du domaine public de voirie métropolitain et la cession à la SA d'HLM Lyon Métropole habitat d'une emprise, situées rue Louis Aulagne et l'acquisition par la Métropole de Lyon d'une emprise appartenant à la SA d'HLM Lyon Métropole habitat située avenue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2020-3698 à CP-2020-3702 et CP-2020-3704 à CP-2020-3707. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, plusieurs dossiers à vous présenter. Le premier dossier n° CP-2020-3698 concerne la Commune de Solaize. Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement en vue de la sécurisation du site de la gare de triage de Sibelin, la SNCF Réseau a sollicité la Métropole pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AM 6. Je rappelle que plusieurs réseaux existent à proximité de l'emprise. Leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, à savoir la cession au prix de 24 000 €, tous les frais à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le dossier suivant n° CP-2020-3699 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de services portant sur l'entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence sur le territoire de la Métropole. Les prestations relatives aux présents marchés pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Deux lots géographiques feront l'objet de cet accord-cadre à bons de commande. Le présent accord-cadre pourra intégrer des conditions d'exécution à caractère social. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres.

Le dossier suivant n° CP-2020-3700 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, relatif à l'animation et au développement du service Onlymoov, plateforme mobilité de la Métropole. Les prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le présent marché fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande. L'accord-cadre comportera un engagement minimum de 480 000 € TTC et de 1 920 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier suivant n° CP-2020-3701 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, relatif à la fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole. Même procédure, à savoir la procédure d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 360 000 € TTC et maximum de 1 440 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier suivant n° CP-2020-3702 à Genay concerne un marché de travaux pour la construction d'un bassin enterré dans le secteur Rancé. Je rappelle que, par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1502 du 3 avril 2017, la Métropole de Lyon avait conclu un marché de travaux avec le groupement d'entreprise Roger Martin/SNCTP pour un montant de 988 839,28 € HT. Des aléas techniques ont engendré des prestations non prévues initialement. Je rappelle que des soutènements provisoires ont été réalisés par des palplanches, qu'un allongement a eu lieu sur les trajets de transports, que différents essais ont permis d'acter le refus de la réception des remblais contigus au bassin réalisé.

Le montant de la réclamation s'est élevé à 115 044,36 € HT. Cette réclamation a fait l'objet d'un rejet tacite par la Métropole. Les parties souhaitant éviter le coût et les aléas d'une procédure judiciaire, il a été convenu d'un protocole d'accord. Aux termes de discussions avec l'entreprise, la Métropole a accepté de donner une suite favorable à une partie des demandes du groupement avec une indemnité transactionnelle, en accord avec les parties, à 59 751,06 € net de taxe.

Le dossier suivant n° CP-2020-3704 concerne la Commune de Genay. Dans le cadre de son projet immobilier dont les constructions sont implantées sur les parcelles cadastrées AI 196, AI 203 et AI 312, la SAS Clos Sevia a sollicité la Métropole pour la cession après son déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la parcelle cadastrée AI 514. Un acte de vente des 6 et 9 décembre 2019 a régularisé la cession de cette emprise. La configuration du projet immobilier de la SAS Clos Sevia ayant évolué, il s'avère nécessaire de modifier et de procéder aujourd'hui à un échange de 2 terrains. Cet échange permettra à la SAS Clos Sévia d'aménager une voie d'accès à son bâti et portera sur une emprise de 53 m².

Pour être conforme à l'avis des domaines rendu le 12 décembre 2019, il a été convenu de procéder à un échange avec soulte au profit de la Métropole pour un montant de 1 600 €. Plusieurs réseaux existant, leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur. Il n'y aura pas d'atteinte aux dessertes et circulations. Cette procédure sera dispensée d'enquête publique. En contrepartie, la SAS Clos Sevia céderait par voie d'échange à la Métropole la parcelle cadastrée AI 798 de 35 m² pour un prix de 1 000 €.

Le dossier suivant n° CP-2020-3705 à Vaulx en Velin concerne un déclassement. La Métropole de Lyon a été approchée par l'association culturelle dénommée Fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France et envisage de céder la parcelle cadastrée BO 420 d'une superficie de 1 585 m² située le long du boulevard des Droits de l'Homme. Pour ce faire, l'emprise doit être déclassée et intégrée au domaine privé de la Métropole.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3573 du 9 décembre 2019, la Métropole a approuvé le principe de ce déclassement, autorisé la Fédération des églises adventistes du septième jour à déposer toutes les demandes nécessaires à l'obtention d'un permis de construire. Le déclassement porte donc sur une partie de cette parcelle d'une superficie de 1 585 m² environ. L'enquête technique fait apparaître différents réseaux. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur. Les services métropolitains sont favorables à ce déclassement. Il n'y a pas d'atteinte aux conditions de desserte et de circulation. Cette procédure est donc exemptée d'enquête publique. La cession de cette emprise sera présentée à la même Commission permanente, par décision séparée.

Le dossier suivant n° CP-2020-3706 à Vaulx en Velin concerne un déclassement du domaine public de voirie métropolitain. La société REHAU qui est implantée sur la parcelle cadastrée BO 56, située à l'angle du boulevard urbain est et de la rue Marius Grosso, a sollicité la Métropole de Lyon pour acquérir une partie de ces parcelles. Cette acquisition leur permettra, dans un premier temps, d'aménager un accès poids lourds sur le BUE et, dans un second temps, de créer un bâtiment destiné à des bureaux ou à un atelier et des stationnements.

L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Les réseaux existant, leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, cette procédure est exemptée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été signé sur la base de 60 € le m², soit pour 3 244 m², la somme de 194 640 €.

Le dossier suivant n° CP-2020-3707 à Vénissieux, qui est le dernier, concerne la requalification de la résidence Louis Aulagne, située le long de la rue Louis Aulagne et l'avenue de la République. Elle est réalisée par la SA d'HLM Lyon Métropole habitat. Dans ce cadre, il est envisagé de procéder à un échange foncier entre la Métropole et ladite société. Cet échange se présente comme suit : la Métropole céderait à la SA d'HLM Lyon Métropole habitat une emprise de 4 381 m² environ et la SA d'HLM Lyon Métropole habitat céderait à la Métropole une partie cadastrée BD 18 d'une superficie de 519 m² environ.

Il y a nécessité de procéder au déclassement. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur. Les services métropolitains ont donné un avis favorable. Ce déclassement portant atteinte aux conditions de desserte et de circulation de desserte, il a donc été procédé à une enquête publique. A l'issue de cette enquête publique, monsieur le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable de ce déclassement. Afin d'accompagner cette opération à fort enjeu de renouvellement urbain prévoyant la construction de 126 logements dont 50 % de locatifs sociaux, la Métropole a valorisé l'emprise cédée en retenant son usage d'équipement public sur la base de 75 € le m².

Aux termes du compromis, la cession du foncier métropolitain pourrait s'opérer au prix de 328 575 € pour 4 381 m² et l'acquisition de l'emprise sur la rue de la République au prix de 38 925 €, soit une soulte de 289 650 € au profit de la Métropole.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Pas d'opposition ?

Comme ce sont les derniers rapports de monsieur Abadie, si vous pouviez lever la main. Symboliquement, je trouve que ce ne serait pas trop mal. Le symbole est toujours important. Merci Pierre.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3707 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2020-3703 - Corbas - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la parcelle cadastrée AS 69 située rue du Mont Blanc et de la parcelle cadastrée AS 92 dans son intégralité située avenue de Montmartin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier n° CP-2020-3703 est retiré de l'ordre du jour.

N° CP-2020-3708 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : mission d'assistance pour le suivi des réseaux de chaleur et de froid urbains existants - Lot n° 2 : études pour le développement des réseaux de chaleur et de froid - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz rapporte le dossier n° CP-2020-3708. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de décision de la Commission permanente qui nous est soumis concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains sur le territoire de la Métropole de Lyon. Deux lots sont concernés : le lot n° 1 pour la mission d'assistance pour le suivi des réseaux de chaleur et de froid urbains existants et le lot n° 2 pour les études pour le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains.

Comme vous le savez, la Métropole de Lyon est l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence concerne, en 2019, 6 réseaux publics de chaleur et de froid gérés par la Métropole au travers des délégations de service public. Un septième réseau sera concerné par le transfert de compétences le 1^{er} septembre 2020 : le réseau de chaleur de la Tour de Salvagny qui a été créé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Il est exploité en régie par l'intermédiaire d'un marché d'exploitation. Le SIGERLY transférera à la Métropole la gestion de ce réseau le 1^{er} septembre 2020. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles du code de la commande publique pour l'attribution des accords-cadres relatifs à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains sur le territoire de la Métropole. Ces accords-cadres feront l'objet de marchés à bons de commande, conformément aux articles de la commande publique.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 322-1 du code général des collectivités territoriales. Pour le lot n° 1, mission d'assistance pour le suivi des réseaux de chaleur et de froid urbains existants, *via* l'entreprise Naldeo stratégies publiques pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 6 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite, une fois 2 années.

Pour le lot n° 2, étude pour le développement des réseaux de chaleur et de froid, via l'entreprise SAS Sermet pour un montant global minimum de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC, et maximum de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite, une fois 2 années.

Merci monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° CP-2020-3709 - Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) - Université de Lyon - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret rapporte le dossier n° CP-2020-3709. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel entre l'Université de Lyon et la Métropole qui, lui-même, a été généré par un contentieux ouvert par un enseignant de l'ENS de Lyon qui est un grand spécialiste de la procédure, et le Tribunal administratif lui a donné raison, ce qui a conduit à annuler une convention qui liait la Communauté urbaine en 2013 et l'Université de Lyon pour un montant de 905 000 € et qui correspondait à un certain nombre d'actions qui sont mises en œuvre par l'Université.

Donc, le Tribunal administratif à la suite de ces jugements, en appelle à rappeler à la Métropole son obligation d'exécuter le jugement. Donc, la Métropole s'est adressée à l'Université de Lyon pour réclamer ces 905 000 €. L'Université de Lyon a indiqué à la Métropole qu'il y avait un préjudice parce qu'elle avait assuré en 2013 des prestations. Donc, nous proposons de terminer cette aventure, que ni l'Université de Lyon, ni la Métropole n'avaient souhaité engager mais dans lesquelles elles ont été contraintes de terminer par un protocole d'accord transactionnel d'un montant de 700 000 € que nous attribuerions à l'Université de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° CP-2020-3710 - Garanties d'emprunts accordées à la société civile immobilière (SCI) Agrapole, et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès du Crédit agricole - Réaménagement de dette - Décision modificative aux décisions du Conseil général du Rhône lors des séances respectivement du 15 octobre 2004, du 25 janvier 2008 et du 1er février 2008 reprises par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3711 - Caluire et Cuire - Ecully - Lyon - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Société générale - Réaménagement de la dette - Décision modificative aux décisions du Bureau de la Communauté urbaine n° B-2012-3228 et B-2012-3230 à 2012-3234 du 10 mai 2012 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3712 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3713 - Francheville - Caluire et Cuire - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliadé habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3714 - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3715 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Camille ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès d'Interfimo - Nouvel emprunt et décision modificative aux décisions du Bureau du Conseil général du Rhône des 18 décembre 2009 et 17 juin 2011 modifiées par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3716 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, et tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3717 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée, et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3718 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3719 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3720 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, et tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3721 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ou tout autre organisme pouvant lui être substitué auprès de la Caisse d'épargne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3722 - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3723 - Lyon 9° - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) l'Union économie sociale (UES) Néma Lové et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès du Crédit coopératif - Décision modificative à la décision n° CP-2018-2546 de la Commission permanente du 10 septembre 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3724 - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3725 - Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3726 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité et tout autre organisme susceptible de lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3727 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-3728 - Bron - Désordres affectant les réseaux de chauffage et d'eau chaude de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société Altergis Ingénierie et la société Missenard - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2020-3729 - Caluire et Cuire - Dégradation du mur d'un local de dépôt de la propreté, propriété de la Métropole de Lyon, situé 25 rue Seguin - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole, la société civile immobilière (SCI) RS 23, la société à responsabilité limitée (SARL) Michel Thète et la société anonyme (SA) AXA France IARD - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2020-3730 - Lyon 2° - Dépose et remplacement du ponton flottant endommagé de l'Aviron Club de Caluire et Cuire - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la Ville de Caluire et Cuire, la société par actions simplifiée (SAS) ISL Ingénierie, la société à responsabilité limitée (SARL) Hansen et la société Zurich Insurance PLC - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2020-3710 à CP-2020-3730. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, alors les dernières garanties d'emprunts de ce mandat, un sujet qui a passionné en permanence notre Commission permanente, bien évidemment. J'ai 18 dossiers de garanties à vous présenter : 4 décisions modificatives, 15 décisions de nouvelles garanties relatives à 535 logements pour un montant d'encours supplémentaire de 24 750 262 €.

Je commence par les 4 décisions modificatives.

Le dossier n° CP-2020-3710, au profit de la SCI Agrapole, est relatif à un réaménagement de prêt consistant à passer d'annuités libres à des annuités constantes.

Le dossier n° CP-2020-3711, respectivement à Caluire et Cuire, Ecully, Lyon et Vénissieux, au profit de la SA d'HLM Vilogia, est relatif à un refinancement de prêt souscrit initialement auprès du Crédit foncier.

Le dossier n° CP-2020-3715 à Lyon 5°, au profit de l'EHPAD Saint-Camille, est relatif à la renégociation de 2 lignes de prêt souscrits initialement à la Caisse des dépôts : baisse de taux, rallongement de la durée des prêts.

Et le dossier n° CP-2020-3723 à Lyon 9°, au profit de l'UES Néma Lové, afin de prendre acte du fait que cette opération sera garantie exclusivement par la Métropole comme prévu, à hauteur de 85 %, la Ville de Lyon n'ayant pas souhaité apporter les 15 % de garanties complémentaires. Le montant de garanties reste inchangé, soit 130 050 €.

J'en arrive aux 15 nouvelles décisions de demandes de garanties. Deux dossiers au bénéfice de LMH.

Le dossier n° CP-2020-3712 à Décines Charpieu concerne l'acquisition en VEFA de 12 logements avenue Edouard Herriot/Marcel Terras pour un montant garanti de 958 260 €.

Le dossier n° CP-2020-3725 à Pierre Bénite concerne l'acquisition en VEFA de 19 logements boulevard de l'Europe pour un montant garanti de 1 941 406 €.

Je passe aux 5 dossiers au profit d'Alliade habitat.

Le dossier n° CP-2020-3713, respectivement à Francheville, Caluire et Cuire et Vénissieux, concerne l'acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue à Francheville, la construction de 20 logements rue Anatole France à Vénissieux et la réhabilitation de 19 logements Grande rue Saint Clair à Caluire et Cuire pour un montant garanti de 3 274 001 €.

Le dossier n° CP-2020-3718 à Lyon 7° concerne l'acquisition-amélioration de 16 logements rue Félix Brun pour un montant garanti de 1 334 212 €.

Le dossier n° CP-2020-3719 à Lyon 7° concerne l'acquisition-amélioration de 62 logements rue Félix Brun, toujours pour un montant de 6 346 363 €.

Le dossier n° CP-2020-3722 à Lyon 9° concerne l'acquisition-amélioration de 4 logements rue des Bains pour un montant garanti de 390 317 €.

Le dossier n° CP-2020-3724 à Lyon 9° concerne l'acquisition-amélioration de 7 logements rue Sergent Michel Berthet pour un montant garanti de 732 558 €.

J'ai ensuite 4 dossiers au bénéfice de la Foncière d'habitat et humanisme.

Le dossier n° CP-2020-3714 à Lyon 2° concerne l'acquisition en VEFA de 41 logements rue du Plat pour un montant garanti de 1 069 125 €.

Le dossier n° CP-2020-3716 à Lyon 5° concerne l'acquisition-amélioration d'un logement rue Alberic Pont pour un montant garanti de 139 703 €.

Le dossier n° CP-2020-3720 à Lyon 7° concerne l'acquisition-amélioration d'un logement avenue Berthelot pour un montant garanti de 72 541 €.

Et le dossier n° CP-2020-3727 à Villeurbanne concerne l'acquisition-amélioration d'un logement rue René Prolongée et d'un autre logement rue Eugène Fournière pour un montant garanti de 169 224 €.

Je reviens au dossier n° CP-2020-3715 à Lyon 5° au bénéfice de l'EHPAD Saint-Camille que nous avons vu précédemment pour une décision modificative mais qui comporte également une décision de nouvelle garantie pour des travaux de sécurisation de l'EHPAD rue Commandant Charcot pour un montant garanti de 310 144 €.

Le dossier n° CP-2020-3717 à Lyon 7° au profit de ICF sud-est Méditerranée concerne une acquisition en VEFA de 28 logements impasse Pré-Gaudry dans la ZAC des Girondins pour un montant garanti de 2 473 953 €.

Le dossier n° CP-2020-3721 à Lyon 8° au profit de Grand Lyon habitat concerne l'acquisition en VEFA de 9 logements rue Audibert Lavirotte pour un montant garanti de 1 550 000 €.

Puis, le dernier dossier de garantie n° CP-2020-3726 à Vaulx en Velin au profit de Dynacité concerne la réhabilitation de 290 logements chemin Claude Debussy et chemin Hector Berlioz pour un montant garanti de 3 988 455 €.

Juste pour votre bonne information parce qu'il me reste encore d'autres dossiers à présenter de la Commission permanente, j'indique que fin 2019, à ce jour plus exactement, nous avons un encours total de garanties de 4,6 milliards d'euros. Nous avons au moment de la création de la Métropole 3,6 milliards d'euros. C'est Homère qui écrivait "à mauvais payeur, mauvaise garantie". On peut dire qu'on a plutôt des bons payeurs, donc de bonnes garanties puisque qu'on n'a pas eu de mise en cause, si ce n'est les 3 du début de mandat liées à des dossiers que nous avons hérités du Département.

Il me reste 3 dossiers relatifs à des protocoles d'accord transactionnel qui vont nous rapporter quelques recettes.

Le dossier n° CP-2020-3728 à Bron avec les sociétés Altergis Ingénierie et Missenard qui prévoient l'indemnisation de la Métropole à hauteur de 53 272,87 € en réparation de dysfonctionnements des sous-stations de chauffage de l'IDEF.

Le dossier n° CP-2020-3730 à Lyon 2° avec les sociétés ISL Ingénierie, Hansen et Zurich Insurance PLC pour la réalisation des travaux de remplacement du ponton flottant de l'Aviron Club de Caluire et Cuire. Cet accord transactionnel prévoit la répartition, entre ces 3 sociétés, des frais de remplacement du ponton et l'indemnisation à hauteur de 15 138 € des frais d'expertise et de mesures conservatoires prises en charge par la Métropole. Ce protocole prévoit également la remise de l'ouvrage à l'issue de la réception des travaux à la Ville de Caluire.

Le dernier dossier n° CP-2020-3729 à Caluire et Cuire avec les sociétés Michel Thète et AXA France IARD pour la réalisation des travaux de remise en état dans le local de dépôt de la direction de la propreté située 25 rue Seguin, la répartition des frais de remise en état entre ces sociétés et l'indemnisation de la Métropole à hauteur de 41 250 €.

Voilà, j'en ai terminé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bravo monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Moi, je crois que s'il y avait qu'une seule raison de rester dans cette Commission permanente au prochain mandat, c'est de venir écouter les garanties d'emprunts, mais seront-elles présentées avec autant de talent ? Ce sont les élections qui nous le diront.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3712 et CP-2020-3725 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3713, CP-2020-3718, CP-2020-3719, CP-2020-3722 et CP-2020-3724 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU, Rolland JACQUET et Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3721 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2020-3721, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2020-3731 - Maintenance, réparation et contrôle des installations de ventilations, chaufferies, climatisation des stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2020-3732 - Fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions adjointes de l'eau et voirie, végétal, nettoyage de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2020-3733 - Défense extérieure et lutte contre l'incendie - Travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2020-3734 - Pierre Bénite - Neuville sur Saône - Fourniture de pièces détachées pour les pompes à boues, à graisses et dilacérateurs de marque NETZSCH installés sur les stations d'épuration de Pierre Bénite et Neuville sur Saône - Lancement de la procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2020-3731 à CP-2020-3734. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2020-3731 concerne la maintenance et la réparation des installations de ventilation chaufferie et climatisation des stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon. C'est un lancement de procédure d'appel d'offres avec autorisation de signer l'accord-cadre pour une durée ferme de 4 ans, donc un bon de commande minimum de 200 000 € HT et maximum de 600 000 € HT pour la durée ferme du marché.

On va les laisser parler !

M. LE PRESIDENT : On écoute monsieur Colin.

M. le Vice-Président COLIN : Eh bien oui, ce serait mieux, même si ce n'est pas intéressant. Il est vrai que c'est très technique et pas compréhensible pour tout le monde.

(Rires dans la salle).

Le dossier n° CP-2020-3732 concerne la fourniture d'organes de transmission mécaniques pour les services de maintenance des directions adjointes de l'eau et de la voirie. Il s'agit du lancement de l'appel d'offres ouvert avec l'autorisation de signer l'accord-cadre. C'est un engagement de commande minimum de 120 000 € HT et 470 000 € HT ferme pour la durée du marché qui serait de 2 ans.

Le dossier n° CP-2020-3733 concerne la défense extérieure et lutte contre l'incendie. Ce sont des travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants, des bouches incendie. Il y a 4 lots. Il s'agit du lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et de l'autorisation de signer les marchés. Ce sont 4 lots géographiques allant pour chacun entre 600 000 € HT et 720 000 € TTC et un maximum de 2,4 M€ HT par lot.

Le dossier n° CP-2020-3734, respectivement à Pierre Bénite et Neuville sur Saône, concerne la fourniture de pièces détachées pour les pompes à boues, à graisses et dilacérateurs de marque NETZSCH installées sur les stations d'épuration. Il s'agit du lancement de la procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalable parce que c'est une marque spécifique attachée à ce matériel pour une durée ferme de 4 ans d'un montant de 160 000 € HT minimum et 640 000 € HT maximum. Merci monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2020-3735 - Lyon Living Lab Energie - Mise à disposition des citoyens de leurs données de consommation multifluide dans un cadre de self data - Contrats avec les gestionnaires de réseaux Enedis et GRDF pour la mise en place de la transmission des données - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-3736 - Lyon - Concession de distribution publique d'électricité du territoire de la Ville de Lyon - Convention entre l'autorité concédante et le concessionnaire relative à la cartographie à moyenne et grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2020-3735 et CP-2020-3736. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit par la décision n° CP-2020-3735 d'approuver et de vous permettre, monsieur le Président, de signer les contrats avec les gestionnaires de réseaux Enedis et GRDF pour la mise en place de la transmission des données. C'est donc une des actions qui se met concrètement en œuvre, le Schéma directeur des énergies.

Je rappelle également que, dans les 20 % d'économie d'énergie qui sont les objectifs à l'horizon 2030, 1 % provient des éco-gestes de chacun d'entre nous et de chaque métropolitain. Il s'agit en l'occurrence avec cette décision, cette fourniture de données, de créer un coffre-fort des différentes données énergétiques, mises à disposition des habitants, sans que bien sûr nous puissions les voir et, à terme, il faut rappeler qu'un usager pourra trouver ces consommations électriques gaz, eau et réseau de chaleur dans ce coffre-fort et donc de mieux apprécier sa consommation quotidienne ou mensuelle. Bien sûr, ce projet fait partie du projet Lyon Living Lab Energie et fait partie intégrante également du projet d'innovation de grande ambition TIGA que nous avons vu le 13 septembre 2019.

Voilà, monsieur le Président sur cette décision.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2020-3737 - Nettoyage des ouvrages du service voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3738 - Entretien et contrôle des ouvrages d'assainissement des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3808 - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par une station du vélo en libre service Vélo'V - Convention entre l'Université Lyon 2, la société JC Decaux France et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3829 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attributions de subventions d'équipement aux PME dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transport de marchandises - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2020-3737, CP-2020-3738, CP-2020-3808 et CP-2020-3829. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, 2 dossiers, les numéros CP-2020-3737 et CP-2020-3738 concernent nos voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon. Je rappelle que nous avons aujourd'hui un service unifié qui gère à la fois les tunnels et les voies rapides, notamment celles comme le périphérique Laurent Bonneval qui ont été héritées du Conseil général.

Alors, le premier dossier n° CP-2020-3737 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du marché de nettoyage des ouvrages du service voies rapides et tunnels. Je vous propose une procédure d'appel d'offres ouvert avec un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années, c'est-à-dire qu'il comporterait un engagement de commande minimum de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 200 000 € HT et maximum global de 800 000 € HT.

Le dossier suivant n° CP-2020-3738 est un peu identique. Il s'agit de l'entretien et du contrôle des ouvrages d'assainissement, toujours des voies rapides et tunnels de la Métropole de Lyon. On propose là également l'adoption d'une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande et pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite, une fois 2 années. Donc, un engagement de commande minimum de 300 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT pour la durée ferme du marché, soit un engagement de commande minimum de 600 000 € HT et maximum de 2 400 000 €, reconduction comprise.

Le dossier suivant n° CP-2020-3808 devait être rapporté par monsieur le Conseiller délégué Hémon et je le rapporte à sa place. Il s'agit de l'installation d'une station libre-service de Vélo'V sur le campus universitaire de Bron Parilly qui est propriété de l'Etat. Donc, il s'agit de signer entre la société JC Decaux, l'Etat et nous, une convention tripartite pour permettre cette installation. La convention se fait à titre gracieux pour une durée de 15 ans, soit une durée identique à celle du marché liant la Métropole à la société JC Decaux France.

Enfin, le dossier n° CP-2020-3829 devait être rapporté par monsieur le Vice-Président Philip et je le rapporte à sa place. Vous savez que lors du Conseil du 28 janvier 2019, nous avons approuvé le règlement d'attribution d'aide financière pour l'acquisition de véhicules propres de transport de marchandises aux entreprises dans le cadre de l'instauration de la ZFE. Nous avons, en même temps, approuvé un règlement de ces aides et, aujourd'hui, je vous propose d'adopter 3 aides pour un montant global de 20 000 € : l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger, neuf, électrique pour la société Multiservices pour un montant de subvention de 5 000 €, l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger et électrique pour la société Les menuisiers du Rhône pour un montant de 5 000 € et l'acquisition d'un poids lourd GNV pour les transports Chazot Lyon pour un montant de 10 000 €, donc au total 20 000 € de subventions.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, les dossiers que j'avais à présenter.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2020-3739 - Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon, pour les événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2020 et 2021 - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2020-3739. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon souhaite renouveler son marché de prestations d'organisation d'événements liés à l'entrepreneuriat mais aussi aux filières d'excellence sur les années 2020 et 2021. En effet, le marché précédent est arrivé à échéance début décembre. Il s'agit notamment des événements qui concernent les initiatives suivantes : le Festival des entrepreneurs, le SIDO, le Smart City expo à Barcelone, le SIRA, le Congrès Bio.

Je vous présente ce dossier pour approbation. Il s'agit donc de signer un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an reconductible une fois sur une fourchette entre 45 000 € HT et 195 000 € HT. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2020-3740 - Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain et aux campings - Attribution de subventions d'équipement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano rapporte le dossier n° CP-2020-3740. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette décision concerne l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante, donc l'attribution de subventions d'équipement. Pour vous rappeler, vous avez voté le 11 juillet 2016 le schéma de développement de l'hébergement touristique pour la période 2016-2020. Dans ce schéma était prévu un dispositif pour aider au développement de l'hébergement touristique, notamment par la réalisation de travaux d'aménagement dans les établissements hôteliers et dans les campings. C'était donc un soutien pour l'amélioration qualitative des établissements, pour l'amélioration de l'accessibilité, pour la création d'emplois, et favoriser la professionnalisation de l'hôtellerie. En gros, ce schéma prévoit 20 % d'aides des travaux éligibles, plafonnées à 30 000 € par dossier.

Sept dossiers ont été déposés. Six ont été retenus pour un total de 6 100 000 € de travaux qui vont de 42 000 € à 3,3 M€. Les 6 dossiers concernent :

- l'hôtel Au Patio Morand rue de Créqui dont le montant des dépenses éligibles est de 119 034 € et le montant attribué de 23 807 €, là c'est pour personnaliser au maximum l'accueil des clients, et l'installation de la climatisation dans les chambres,

- l'hôtel Bayard place Bellecour, là aussi ce sont des travaux d'un montant de 275 630 € et le montant attribué est de 27 793 €. Là aussi, il s'agit de créations de chambres supplémentaires,

- l'hôtel de Noailles cours Gambetta dont le montant des dépenses éligibles est de 173 055 € et le montant attribué est de 30 000 €. Là, il s'agit d'une rénovation entière des chambres et des salles de bain afin de répondre aux exigences des clients,

- l'hôtel du Dauphin rue Victor Hugo dont le montant des dépenses éligibles est de 275 630 € et le montant attribué est de 27 793 €. Là, il s'agit d'améliorer la prestation d'accueil avec un projet moderne qui va améliorer le confort des clients,

- le camping Huttopia portes de Lyon à Dardilly dont le montant des dépenses éligibles est de 3 315 394 € et le montant attribué est de 30 000 €. Là, il s'agit de construire une nouvelle piscine, de réhabiliter les sanitaires ainsi que de créer un campus Huttopia,

- l'auberge de jeunesse Hirundi place du lieutenant Morel pour la création d'une nouvelle auberge de jeunesse et le réaménagement de l'ancien collège Truffaut. Le montant des dépenses est de 2 212 000 € et le montant attribué est de 30 000 €.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, monsieur le Président, de signer les conventions avec ces différents établissements.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° CP-2020-3741 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° CP-2020-3742 - Partenariat entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de la mise à jour du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire FINESS) - Approbation d'une convention d'échange d'informations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi rapporte les dossiers n° CP-2020-3741 et CP-2020-3742. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je vous présente 2 décisions. La première décision n° CP-2020-3741 concerne des demandes de remises gracieuses qui ont été étudiées dans une commission adhoc composée par les services de la Métropole et 3 élues : mesdames Nachury, Rabatel et moi-même. Ces demandes gracieuses ont été accordées au vu des dossiers, des revenus de chacun.

La deuxième décision n° CP-2020-3742 concerne une mise en conformité qui nous est demandée pour la tenue à jour du répertoire national géré par le ministère des solidarités qui nous demande de faire l'inventaire des structures et équipements des domaines sanitaires, médico-sociaux et sociaux de formation et qui aide les professionnels à gérer ces secteurs.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Gandolfi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° CP-2020-3809 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er décembre 2019 au 7 février 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-3810 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 21 janvier 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-3811 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris les 29 et 30 janvier 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-3812 - Vénissieux - Développement urbain - Grand projet de Ville (GPV) de Vénissieux Minguettes-Max Barel - Autorisation donnée à l'Association foncière logement (AFL) du groupe Action logement ou toute personne morale se substituant à elle, de déposer une demande de permis de construire pour réaliser un programme de construction comportant 20 logements locatifs libres, sur les parcelles cadastrées CH 31 et CH 35, situées rue de la Démocratie - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-3813 - Aménagement des véhicules de la Métropole de Lyon renouvelés dans le cadre de la mise en oeuvre de la zone à faibles émissions (ZFE) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-3814 - Lyon - Fourniture de gants pour les agents de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-3815 - Lyon 7° - Equipement et exploitation du parc de stationnement de surface situé rue du Vercors - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux et de services - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-3837 - Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Murielle Laurent, Mme la Conseillère Pascale Cochet et M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les 13 et 14 février 2020 - Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2020-3809 à CP-2020-3815 et CP-2020-3837. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, pour les dossiers n° CP-2020-3809, CP-2020-3810, CP-2020-3811 et CP-2020-3837 rajouté en début de séance, il vous est demandé de prendre acte des déplacements effectués par nos collègues dans le cadre de leurs délégations pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 14 février 2020.

Le dossier n° CP-2020-3812 à Vénissieux, dans le cadre du grand projet de ville Vénissieux-Minguettes-Max Barel, a pour objet d'autoriser la société foncière logement de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle de 3 750 m² située rue de la Démocratie pour la réalisation d'un programme de construction de 20 logements.

Pour le dossier n° CP-2020-3813, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'aménagement de véhicules de la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la zone à faible émission pour un engagement de commande minimum de 1 200 000 € et maximum de 4 800 000 €.

Pour le dossier n° CP-2020-3814 à Lyon, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de gants pour les agents de la Métropole pour un montant minimum de 336 000 € et maximum de 1 008 000 € d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

Pour le dossier n° CP-2020-3815 à Lyon 7°, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'équipement et l'exploitation d'un parc de stationnement en surface situé rue du Vercors pour un montant maximum de 312 000 € TTC et pour une durée ferme de 4 ans.

Voilà, monsieur le Président. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Kabalo. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2020-3816 - Bron - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Parilly et Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Bron, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, à la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB), à l'association Cobra, à la régie Delastre, à l'Agence centrale et à la régie Citya - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3817 - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville (QPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Lyon, la régie de quartier Eurêqua, l'OPH Grand Lyon habitat, la Légumerie, AIDEN, l'association Arts et développement, IDEO, la régie de quartier 124 services et l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3818 - Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Source - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attribution d'une subvention à la Ville de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3819 - Oullins - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Saulaie - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et à l'association des Compagnons Bâisseurs - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3820 - Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace Créateur de Solidarités (ECS) - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3821 - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel-Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Priest, l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, la SA d'HLM Alliade habitat, la maison de quartier Farrère, le centre social de l'Olivier, la régie Pautet et la Sauvegarde 69 - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3822 - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes-Clochettes et Duclos-Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, l'OPH Lyon Métropole habitat, l'OPH Grand Lyon habitat, l'association des Compagnons Bâisseurs, la Sacoviv et la SA d'HLM Alliade habitat - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2020-3824 - Bron - Francheville - Limonest - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Sathonay Camp - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2019 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-3827 - Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Offre public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité - Entreprise rurale pour l'habitat (ESH) ICF habitat sud-est Méditerranée - ESH Immobilière Rhône-Alpes - SACCV Rhône Saône habitat - Société d'économie mixte (SEM) Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Képénékian rapporte les dossiers n° CP-2020-3816 à CP-2020-3822, CP-2020-3824 et CP-2020-3827. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je vais présenter 7 décisions (n° CP-2020-3816 à CP-2020-3822) qui concernent la gestion sociale et urbaine de proximité. Je ne reviens pas sur les enjeux que constituent l'amélioration du cadre de vie, la fortification du lien social, la participation des habitants, l'amélioration de la sécurité, la tranquillité des habitants. Les décisions qui sont présentées sont des conventions locales à l'échelle communale et déclinent la convention-cadre métropolitaine en définissant les priorités qui devront être mises en œuvre dans chaque quartier.

La Métropole de Lyon soutient financièrement ces démarches à 2 échelles. La première échelle est celle des quartiers, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions locales de GSUP. La Métropole de Lyon, je le rappelle, copilote avec l'Etat une programmation annuelle en association avec les communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette participation de la Métropole de Lyon est définie action par action sur la base des conditions de critères ci-dessous, des équipes projets de la politique de la ville qui animent ce travail partenarial, les initiatives innovantes sont favorisées, les actions ne se substituent pas au droit commun d'un des partenaires, les habitants sont associés à la définition et à la mise en œuvre des plans d'actions, l'insertion par l'activité économique et l'insertion sociale sont privilégiées.

J'essaie de ramasser mais comme c'est la dernière fois que nous aborderons cette question en Commission permanente, je voulais juste attirer notre attention. Je voudrais dire que la deuxième échelle est celle de l'ensemble des quartiers de la politique de la ville et il s'agit pour 2020 du soutien au dispositif partenarial pour la tranquillité et au centre de ressources pour la qualité résidentielle. Le calcul du financement de la Métropole de Lyon répond au principe d'un cofinancement des actions et respecte un plafond de 200 000 € de participation de la Métropole par action, ce qui au total pour 2020, représentera plus de 6 700 000 € avec un engagement financier de la Métropole de Lyon d'un montant total de 1 351 300 € et, bien entendu, la participation des communes.

L'attribution de chaque subvention fera l'objet d'une décision de la Commission permanente, c'est ce que nous soumettons ce matin sur la base de la délégation attribuée par le Conseil en vertu de l'article 1.20 de la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017. Et voilà pour ces 7 décisions.

J'en ai 2 autres après. J'enchaîne. Ces 2 autres, je les présente en soutien de monsieur le Vice-Président Le Faou parce qu'il avait peut-être un conflit d'intérêt.

Le dossier n° CP-2020-3824, respectivement à Bron, Francheville, Limonest, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 9°, Oullins, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Sathonay Camp, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin et Villeurbanne, porte sur le logement social 2019. Il s'agit de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux.

Le dossier n° CP-2020-3827 porte sur la signature des conventions d'utilité sociale des bailleurs sociaux du territoire.

Et voilà, j'en ai fini. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3816, CP-2020-3822 et CP-2020-3824 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU, Rolland JACQUET et Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3817, CP-2020-3822 et CP-2020-3824 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3817, CP-2020-3822 et CP-2020-3824 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3821, CP-2020-3822 et CP-2020-3824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3821 et CP-2020-3824 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Virginie POULAIN, membre du conseil d'administration de l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM), n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3817 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre de l'assemblée générale de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3824 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3824 et CP-2020-3827 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° CP-2020-3823 - Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-3825 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Marché de travaux pour la réalisation de la sous-station nécessaire au raccordement de la ZAC au réseau de chaleur urbain Centre Métropole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2020-3826 - Rillieux la Pape - Quartier des Alagniers - Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine/qualité environnementale du bâti - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2020-3828 - Décines Charpieu - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'accès nord - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise le groupement Atelier de Ville en Ville-Arcadis ESG-Les éclairagistes associés (LEA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2020-3823, CP-2020-3825, CP-2020-3826 et CP-2020-3828. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques décisions. La décision n° CP-2020-3823 concerne des attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020. Il s'agit ici d'attribuer, suivant différents axes d'intervention rappelés dans la décision, différentes subventions pour un montant de 278 500 € et d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites conventions afin d'attribuer les subventions en question.

La décision n° CP-2020-3825 à Lyon 8° concerne la zone d'aménagement concerté Mermoz sud. Il s'agit d'un marché de travaux pour la réalisation d'une sous-station nécessaire au raccordement de la ZAC au réseau de chaleur urbain Centre Métropole et il s'agit d'approuver, d'une part, la réalisation de ce marché de travaux pour un montant de 600 000 € et, d'autre part, la police d'abonnement tripartite de la ZAC Mermoz sud au réseau de chaleur Centre métropole et d'affecter cette dépense au budget annexe des opérations d'urbanisme réalisé en régie directe.

La décision n° CP-2020-3826 à Rillieux la Pape concerne le quartier des Alagniers. Comme vous le savez, nous sommes en train de mener une opération de renouvellement urbain importante sur la Commune de Rillieux et il s'agit ici d'attribuer la mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la qualité environnementale urbaine/qualité environnementale du bâti et, suite à une consultation, c'est le groupement d'entreprises Passager des villes/Tribu/In Situ/Alto Step/CFAUA qui a été retenu pour un montant minimum de 250 000 € HT et maximum de 600 000 € HT pour une durée ferme de 6 ans. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre et d'affecter cette dépense toujours au même budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Et nous allons terminer par la décision n° CP-2020-3828 à Décines Charpieu qui concerne un protocole d'accord transactionnel avec le groupement Atelier de Ville en Ville-Arcadis ESG-Les éclairagistes associés (LEA). Cela concernait un litige qui opposait ce groupement à la Métropole, plus précisément à la Communauté urbaine à l'époque parce qu'il s'agissait d'études liées à la maîtrise d'oeuvre de l'accès nord du Grand stade à Décines Charpieu. Donc, ce protocole d'accord transactionnel s'élève à un montant de 309 006 € net de taxes. Il est donc proposé à monsieur le Président de signer ledit protocole d'accord transactionnel ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Voilà monsieur le Président. J'en ai terminé avec l'ensemble de mes décisions.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jacquet.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, je voulais juste pour la bonne compréhension et le fait de voter très tranquillement la décision n° CP-2020-3823, celle-ci envisage toute une série de subventions pour des associations Le Mas, l'ALPIL, etc., et ces subventions que l'on nous propose de voter sont en diminution par rapport à celles de l'an dernier. Je suppose que c'est probablement une première tranche de subvention dans l'année mais ce n'est pas précisé et donc, pour voter tranquillement, j'aurais besoin de la précision. Merci.

M. le Vice-Président LE FAOU : Il s'agit d'une décision qui est passée ici en Commission permanente mais nous avons aussi passé en Conseil d'autres délibérations concernant le financement de certaines structures dont les structures en question. Je n'ai pas le détail sous la main de la ventilation de tous les crédits affectés au titre de l'année 2020 mais je pourrais vous l'apporter rapidement.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jacquet, vous êtes renseigné.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, mille excuses, mais du coup je trouve qu'il faudrait quand même qu'il y ait une phrase dans les décisions car lorsqu'on lit cela, on se dit "mais qu'est-ce qu'il se passe ?".

M. LE PRESIDENT : C'est le plaisir d'entendre monsieur le Vice-Président Michel Le Faou donner une explication. Il n'y a pas une baisse de subventions sur ces sujets-là mais effectivement on aurait pu le préciser, cela aurait évité la question, mais on se serait coupé de la réponse.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2020-3830 - Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2020-3831 - Acquisition et maintenance de corbeilles de propreté destinées au territoire de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-3832 - Mise à disposition et exploitation d'une déchèterie fluviale - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2020-3833 - Déchets - Marché public de transfert transport et traitement de déchets non dangereux non inertes - Lot n° 1 stockage - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Sita Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume rapporte les dossiers n° CP-2020-3830 à CP-2020-3833. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je rapporte 3 décisions en l'absence de monsieur le Vice-Président Philip. La décision n° CP-2020-3830 concerne ce qu'on appelle les déchets diffus spécifiques, dits autrement les engrais, les peintures, les solvants qui arrivent en déchèterie. La Métropole avait approuvé en Commission permanente, en mai 2018, un marché pour 4 ans qui est toujours en cours pour la collecte et la prise en charge de ces déchets particuliers. Il se trouve qu'en fait, nous avons mobilisé l'ensemble du marché avant la fin.

Donc, il vous est proposé de relancer une procédure pour attribuer 2 accords-cadres en répartissant le marché géographiquement nord, nord-est et sud, sud-ouest. Je vous propose d'approuver le lancement d'une nouvelle procédure et d'autoriser monsieur le Président à signer les 2 accords-cadres pour des montants compris au maximum de 3 M€ TTC pour chaque lot réparti géographiquement.

J'en profite pour vous indiquer qu'à l'heure actuelle, la Métropole assume complètement les frais liés à l'enlèvement de ces déchets alors même que la filière est organisée au niveau industriel. C'est la responsabilité élargie des producteurs qui s'appelle EcoDDS qui fait défaut. On a un contentieux en cours et j'espère vraiment que la Métropole s'y retrouvera car je vous indique quand même que ce sont des déchets extrêmement polluants, c'est très bien que les gens les amènent en déchèterie, mais ce n'est absolument pas normal que les industriels ne prennent pas leur part sur la fin de vie de ce qu'ils mettent sur le marché.

La deuxième décision n° CP-2020-3831 est relative aux questions de propreté urbaine et au lancement d'une procédure pour racheter des corbeilles et des porte-sacs métalliques. Je vous propose d'approuver le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre pour des offres qui seront comprises dans des fourchettes entre 5 000 € HT et 1 200 000 € HT. Je me permets aussi de préciser que la Métropole a bien en tête, en tout cas, les services, au jour d'aujourd'hui, ce qui a été mis dans la loi d'économie circulaire, à savoir que demain il y aura la généralisation du tri sur l'espace public et que nous serons concernés aussi avec ces corbeilles que nous mettons à disposition sur l'ensemble du territoire.

Je continue sur les présentations. La décision n° CP-2020-3832 porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'une déchèterie fluviale que certains d'entre vous connaissent, qui se situe à l'heure actuelle quai Fulchiron dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon. C'était une expérimentation qui a donné lieu du coup à un appel d'offres ouvert, appel d'offres réparti sur 2 lots : un lot exploitation du service de la déchèterie fluviale et un lot mise à disposition d'un outil naviguant. Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres pour les lots n° 1 et 2, le lot n° 1 étant remporté et le lot n° 2 par le même groupement, à savoir le groupement Sita centre-est - Compagnie nationale du Rhône pour des montants, pour le lot n° 1, de 270 000 € HT à 575 000 € HT et, pour le lot n° 2 correspondant à la mise à disposition d'un outil naviguant, même groupement d'acteurs, pour des montants situés entre 300 000 € HT et 1 M€ HT.

Et, enfin, la dernière décision n° CP-2020-3833 concerne le marché public de transfert de déchets non dangereux non inertes vers des centres de stockage. Il ne vous aura pas échappé que, l'année dernière, au printemps dernier, il y a eu une grève, laquelle grève a vu la Métropole obligée de gérer les ordures ménagères. Une partie des ordures ménagères a été détournée vers un centre d'enfouissement qui se situe à Roche la Molière dans la Loire, dans le cadre d'un marché public que la Métropole a avec la société Sita, laquelle société Sita a indiqué qu'elle avait largement dépassé des coûts de prise en charge. Des négociations sont prévues comme définies par la circulaire du 20 novembre 1974 relative à l'indemnisation de titulaire de marché en cas d'accroissement imprévisible de leurs charges. Donc, il y a une négociation entre la société Sita et la Métropole. La Métropole propose donc de couvrir 86 % du surcoût, à savoir 67 131 63 € exactement. Il vous est proposé d'approuver cet accord transactionnel et d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord et de décaisser la dépense d'un peu plus de 67 000 € liée à la prise en charge des déchets pendant que les incinérateurs étaient bloqués.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° CP-2020-3834 - Site archéologique de Fourvière - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2020-3835 - Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2020-3836 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2020-3834, CP-2020-3835 et CP-2020-3836. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, 3 dossiers. Le premier dossier n° CP-2020-3834 concerne le Festival des Nuits de Fourvière. C'est un rapport récurrent où chaque année il faut autoriser monsieur le Président à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'installation de la scène, de l'arrière-scène, du jardin pour l'accueil des entreprises et du bar.

Le deuxième dossier n° CP-2020-3835 concerne la convention avec l'Institut français. Le choix que nous avons fait des acteurs et des projets qui pourront bénéficier du soutien de cette convention passée entre la Métropole et l'Institut français et dont vous avez la liste qui est jointe au projet de décision.

Et le dernier dossier n° CP-2020-3836 concerne notre Musée LUGDUNUM pour une convention de partenariat culturel avec l'Université catholique de Louvain en Belgique. Il s'agit d'élaborer une base de données numérique d'anciens poids commerciaux depuis le XI^e siècle avant notre ère jusqu'au II^e siècle de notre ère.

Voilà j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° CP-2020-3743 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 86 et 270, situés 3 rue Guynemer et appartenant à Mme Radia Hassi Fentroucci - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3744 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, de 2 appartements et 2 caves formant respectivement les lots n° 470, 421, 620 et 571 situés 2 bis rue Hélène Boucher et 21 rue Guillermin et appartenant à la Ville de Bron - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3745 - Caluire et Cuire - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble en copropriété (terrain + bâti) situé 86 rue Jean Moulin et appartenant aux époux Sassolas et à la société civile immobilière (SCI) SAS - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3746 - Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5 route de Limonest et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Valeurs Immobilières Associées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3747 - Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain nu cadastrées AR 344 et AR 346, situées allée des Pierres Dorées et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3748 - Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Cession, à titre onéreux, à la société civile de construction vente (SCCV) Dardilly Esplanade, des emprises à détacher des parcelles de terrain cadastrées AR 102 et AR 121 à AR 125, situées avenue de Verdun, chemin de la Liasse et chemin des Ecoliers - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3750 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la Fédération des églises adventistes du septième jour du sud de la France ou à toute personne morale se substituant à elle, d'une partie de la parcelle de terrain nu cadastrée BO 420p, située boulevard des Droits de l'Homme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3751 - Lyon 2° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Lyon Parc Auto ou toute autre société qui lui sera substituée, du volume 2 situé dans un ensemble immobilier dénommé parc de stationnement des Cordeliers situé 18 rue Claudia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3753 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 21 rue Georges Bizet et appartenant à la copropriété du groupe immobilier Résidence Le Mollard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3754 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 9 rue des Mariniers et appartenant aux époux Melliti - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3755 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 18 rue des Mariniers et appartenant à M. Michel Rhigi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3756 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 57 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Xavier Boucharlat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3757 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 10 et 58 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à Mme Emilie Chevalier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3758 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 47 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Dominique Chouvinc - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3759 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 1, 2, 5, 6, 10, 12, 13, 15 rue des Mariniers et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3760 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 5 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Amador - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3761 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 640 rue du Prado et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 640 rue du Prado - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3762 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 290 route de Saint André de Corcy à l'angle de la ruelle Marchand, et appartenant à Mme Audrey Galland et M. Michel Da Rocha - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3763 - Genay - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Jeannine Conversy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3764 - Genay - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Eliane Chanut - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3765 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole situé rue des Biesses et appartenant à Mme Claudette Loew - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3766 - Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 5 rue Challemel Lacour et allée Fontenay et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) BMB INTERVAL ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3767 - Lyon 7° - Développement urbain - Biodistrict Gerland - Acquisition, à l'euro symbolique, de 8 parcelles de terrain nu appartenant à la société Foncière Aguetant - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3768 - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Espace Monplaisir située 10-12 rue Maryse Bastié - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3769 - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 58-72 rue Ludovic Arrachart et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3770 - Lyon 9° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles aménagées en voiries publiques, situées rue Félix Mangini, rue Joannès Carret, rue des Docks, quai Paul Sédallian, rue Jean Marcuit, rue Arsène Claudy, rue des Brasseries, rue Michel Rosset, rue Plasson et Chaize et rue Henri Lafoy et appartenant à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3771 - Meyzieu - Voirie de proximité - Quartier du Mathiolan - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Montout et appartenant à la Ville de Meyzieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3772 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Joseph Desbois et appartenant à la copropriété Les Bardanes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3773 - Mions - Equipement public - Parc de stationnement dit la Magnanerie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située allée du Château et appartenant à la Ville de Mions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3774 - Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 terrains nus situés 21 chemin de Mallaval et appartenant à Mme et M. Frédéric Warin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3775 - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue du 8 mai 1945 et appartenant à la Ville de Pierre Bénite - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3776 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu correspondant aux rues Docteur Jean Roux, André Janier et à l'allée Alain Mimoun et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3777 - Rillieux la Pape - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement du centre-ville - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti cadastré BH 128, BH 129, BH 130, BH 131 et BH 164, situé 104 avenue de l'Europe et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Carrefour Property - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3782 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 22 rue Marius Grosso et appartenant à la société Rehau ou toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3787 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé rue du 8 mai 1945 à l'angle de l'impasse des Soeurs et appartenant à l'association Françoise-Rocheville-Deveze-Buers (FRDB) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3789 - Bron - Aménagement - Projet urbain partenarial (PUP) Genêts Kimmerling - Cession, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 240 route de Genas - Autorisation à déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3790 - Charly - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société SMCI Editeur Immobilier avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé rues Jean-Baptiste Frénet et de l'Eglise - Acquisition par dation d'un local propriété - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3792 - Feyzin - Plan de cession - Site sous Gournay - Cession, à titre onéreux, à la société Safran Landing Systems ou toute personne morale se substituant à elle, de terrains à bâtir, situés chemin départemental n° 12 et lieu-dit Les Etroupières - Autorisation de dépôt de demande d'installation classée et de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3793 - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'office public de l'habitat (OPH) Dynacité, d'un immeuble situé 232 avenue Félix Faure - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3794 - Lyon 4° - Voirie de proximité - Cession, à la Ville de Lyon, à l'euro symbolique, par voie de transfert de domaine public de voirie métropolitain à domaine public communal d'une parcelle de terrain nu constituant l'assiette foncière de la place Joannès Ambre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3795 - Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente à la Ville de Meyzieu, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un garage formant le lot n° 1145 de la copropriété les Plantées, situé 28 rue de Nantes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3796 - Neuville sur Saône - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 4 et 5 quai Armand Barbès - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3797 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière - Cession, à titre onéreux, à la Ville de Vaulx en Velin, d'un terrain nu cadastré AV 479, situé avenue Jean Moulin, rue Général Charles Delestraint et avenue du 8 mai 1945 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3798 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, au profit de Lidl SNC (société en nom collectif), d'une emprise à détacher de la parcelle de terrain nu cadastrée AO 17, située avenue Marcel Cachin - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : C'est monsieur le Vice-Président Crimier qui va rapporter les quelques dossiers de madame la Vice-Présidente Geoffroy. Il s'agit des dossiers n° CP-2020-3743 à CP-2020-3748, CP-2020-3750, CP-2020-3751, CP-2020-3753 à CP-2020-3777, CP-2020-3782, CP-2020-3787, CP-2020-3789, CP-2020-3790 et CP-2020-3792 à CP-2020-3798.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur, en remplacement de Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, absente momentanément : Monsieur le Président, chers collègues, je le fais avec le sourire, c'est la dernière partie relative aux acquisitions et cessions, c'est la plus grosse partie de la Commission permanente avec 64 dossiers que je vais essayer de vous réduire le plus possible et je rapporte cela en lieu et place de madame Hélène Geoffroy et de monsieur Michel Le Faou, à la fois pour une absence et à la fois pour des conflits d'intérêt.

Je commencerai par les acquisitions relatives à des opérations de proximité ou des anticipations de projets mais cela montre aussi, ces 64 décisions, le dynamisme de notre Métropole et de ses réalisations sur le territoire.

Les acquisitions à titre gratuit concernent les Communes de Dardilly, Décines Charpieu, Lyon 7°, Lyon 8°, Meyzieu, Pierre Bénite, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Il s'agit des dossiers n° CP-2020-3746, CP-2020-3753, CP-2020-3766, CP-2020-3768, CP-2020-3769, CP-2020-3771, CP-2020-3772, CP-2020-3775 et CP-2020-3782. Il s'agit d'acquérir des terrains route de Limonest, rue Georges Bizet, rue Challemel Lacour, rue Maryse Bastié, rue Ludovic Arrachart, quartier du Mathiolan, rue Joseph Desbois, rue du 8 Mai 1945, régularisation rue Marius Grosso et élargissement de la rue du 8 Mai 1945, vous remettrez ces différentes rues en face des communes concernées. Il s'agit ainsi d'acheter 3 762 m² pour l'euro symbolique.

A titre de réserves foncières ou d'amélioration de la voirie ou de création dans les autorisations de programme individualisées, le dossier n° CP-2020-3776 à Rillieux la Pape, il s'agit d'acquérir les terrains pour 2 756 m² à 1 € symbolique.

Pour les dossiers n° CP-2020-3743 et CP-2020-3744 à Bron, il s'agit, dans le cadre de l'ORU Terrailon, de l'achat de 2 lots de copropriété de 2 et 4 lots de copropriété pour des montants respectifs de 81 000 € et 561 700 €.

Le dossier n° CP-2020-3745 à Caluire et Cuire concerne un terrain bâti. Il s'agit d'une acquisition de maison 86 rue Jean Moulin pour 2 100 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3747 à Dardilly concerne l'achat d'un terrain nu au profit de la SA d'HLM Alliade habitat pour 1 € symbolique.

Les dossiers n° CP-2020-3754, CP-2020-3755, CP-2020-3757, CP-2020-3758, CP-2020-3759 et CP-2020-3760 à Feyzin, il s'agit d'acquisitions d'une maison située 9 rue des Marronniers, d'une autre maison 18 rue des Marronniers, la ZI du Château de l'Isle, il s'agit d'un ancien hôtel, c'était les fameuses bulles pour ceux qui connaissent, en vue de la reconquête d'espaces économiques et également de l'acquisition de 2 lots d'un ancien hôtel toujours mais ce ne sont pas les mêmes propriétaires. Les montants respectifs s'élèvent à 89 101,83 €, 179 473,33 €, 49 000 € et 95 000 €.

Les trois dernières décisions concernant Feyzin, ce sont toujours les achats de bulles pour le numéro CP-2020-3758. La décision n° CP-2020-3759 porte sur l'acquisition de 8 maisons et la décision n° CP-2020-3760 porte sur l'acquisition d'une maison 5 rue du 8 Mai 1945 pour des montants respectifs de 58 300 €, 407 148,31 € et 502 498,34 €.

Ensuite, le dossier n° CP-2020-3761 à Fontaines Saint Martin porte sur la requalification de la rue du Prado. Il s'agit d'un achat de terrain de 9 600 m².

Les dossiers n° CP-2020-3762, CP-2020-3763 et CP-2020-3764 concernent la Commune de Genay. Il s'agit d'un élargissement de la ruelle Marchand, de la réalisation d'un bassin déboureur rue du Château pour les 2 dernières décisions pour des montants de 900 €, 27 € et 90,60 €.

Le dossier n° CP-2020-3765 à Jonage porte sur la création d'une piste cyclable et l'achat d'un terrain de 23 m².

Le dossier n° CP-2020-3767 à Lyon 7° porte sur le biodistrict de Gerland et c'est un achat de terrain de 4 929 m² à l'euro symbolique de voirie de proximité.

Le dossier n° CP-2020-3770 à Lyon 9° porte sur un terrain dans la ZAC nord du Quartier de l'Industrie. Il s'agit d'un achat de terrain de 15 416 m², à la SERL, pour 1 € symbolique.

Le dossier n° CP-2020-3773 à Mions porte sur un terrain de 2 047 m² pour la création du parc de stationnement dit la Magnanerie pour un montant de 153 525 €.

Le dossier n° CP-2020-3774 à Neuville sur Saône porte sur un terrain nu. Il s'agit de l'élargissement du chemin de Mallaval pour un montant de 1 200 €.

Ensuite, le dossier n° CP-2020-3777 à Rillieux la Pape porte sur un terrain bâti de 5 549 m². C'est dans le cadre de la GPV Ville nouvelle. Il s'agit d'un achat pour un montant de 2 M€.

Hélène, peux-tu prendre le relais ou dois-je poursuivre ? On en est au dossier n° CP-2020-3778 à Saint Fons. Cela m'a rappelé de bons souvenirs du mandat précédent.

(Arrivée à 11 heures 40 de madame la Vice-Présidente Hélène Geoffroy).

N° CP-2020-3752 - Lyon 2° - Equipement public - Mise à disposition à la société Lyon Parc Auto ou toute autre société qui lui sera substituée, par bail emphytéotique, d'une parcelle de terrain bâti située 18 rue Claudia et constituant le terrain d'assiette d'un ensemble immobilier dénommé parc de stationnement des Cordeliers - Approbation d'un avenant - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3778 - Saint Fons - Développement urbain - Projet Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles représentant des voiries situées sur une voie privée et chemin de Saint-Gobain et appartenant à la société Rhodia Opérations - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3779 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 47 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue situé Le Central place 44 rue Charles Ottina et appartenant à M. Yves Germani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3780 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 680 et 671 dépendant d'un immeuble de la copropriété Bellevue situé 34 boulevard Edouard Herriot et appartenant à M. Yves Germani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3781 - Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (terrain+bâti) situé 14 bis route de Brignais et appartenant aux époux Duprat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3783 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 2 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JEM - Approbation d'un avenant à la promesse de vente - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3784 - Vénissieux - Equipement public - Transfert, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon, de la propriété du site comportant la chaufferie centrale des Minguettes et de l'ensemble des équipements du réseau de chaleur nécessaires à l'exploitation, le tout appartenant à la Ville de Vénissieux et situé 16 rue Albert Einstein - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3785 - Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située, angle chemin de Pelet et chemin de Luzieux, et appartenant à M. Didier Barillot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3786 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 38 et 40 cours Emile Zola et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble Le Constellation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3788 - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dans un ensemble immobilier situé 27 route de Genas et appartenant à Mmes Chloé Cucco et Anais Jouishomme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3791 - Décines Charpieu - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à Mme Madeleine Yeremian, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées BT 167 et BT 170 situées au lieu-dit Les VERNYÈRES Est - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0276 du 18 juin 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3799 - Givors - Voirie - Mise à disposition de la Métropole de Lyon par SNCF Réseau de 2 parcelles de terrain nu situées 8 rue Pierre Séward constituant les abords de la gare - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3800 - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 293 cours Lafayette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3801 - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar de 45 lots de copropriété répartis dans 3 volumes, situés 46-56 rue Garibaldi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3802 - Lyon 7° - Développement urbain - Parc Blandan - Approbation d'un avenant n° 1 à la promesse synallagmatique de bail à construction, au profit de la société Carré d'Or Promotion, d'un tènement comprenant le Château La Motte et l'ancien magasin d'armes, situé au 37 rue du Repos - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3803 - Genay - Réserve foncière - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société civile immobilière (SCI) Les Malandières et la société à responsabilité limitée (SARL) Delta Transactions pour le paiement des honoraires dus à la suite de l'exercice du droit de préemption d'un bien situé lieu-dit Les Ruettes, angle de la rue Jacquard et du chemin de la Petite Rive - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3804 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part- Dieu ouest - Eviction commerciale de la société par actions simplifiées (SAS) Standard, enseigne Le Café des Voyageurs, des locaux situés au 3 place Charles Béraudier - Approbation du protocole de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3805 - Villeurbanne - Réserve foncière - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société civile immobilière (SCI) Bernard Firmin et la société par actions simplifiée (SAS) Brice Robert Arthur Loyd RA pour le paiement des honoraires d'un mandat exclusif de vente suite à l'exercice du droit de préemption d'un bien situé 10 impasse Abbé Firmin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-3806 - Craponne - Aménagement du prolongement de l'impasse Voie Romaine et d'une partie de la rue de Ponterle - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2020-3807 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Soie - Engagement d'une enquête parcellaire complémentaire suite à déclaration d'utilité publique (DUP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2020-3752, CP-2020-3778 à CP-2020-3781, CP-2020-3783 à CP-2020-3786, CP-2020-3788, CP-2020-3791 et CP-2020-3799 à CP-2020-3807. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Merci Roland d'avoir présenté tous les précédents dossiers. Il y en avait 64. Donc, le numéro CP-2020-3778 à Saint Fons porte sur un terrain nu de 4 268 m² dans le cadre de la requalification du chemin de Saint-Gobain pour un montant d'acquisition de 102 457,20 €.

Le dossier n° CP-2020-3779 à Saint Priest porte sur un lot de copropriété, dans le cadre du NPNRU Bellevue, pour l'acquisition auprès d'un particulier d'un local d'activités pour un montant de 76 000 €.

Toujours à Saint Priest, dans le cadre du NPNRU Bellevue, le dossier n° CP-2020-3780 porte sur l'achat auprès d'un particulier d'un local à usage de commerces pour 23 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3781 à Tassin la Demi Lune porte sur un terrain bâti de 202 m² pour une réserve foncière dans le cadre de l'acquisition d'une maison à 270 000 € auprès d'un particulier pour l'opération carrefour d'Alaï.

Le dossier n° CP-2020-3783 à Vaulx en Velin porte sur l'acquisition d'un lot de copropriété dans le secteur du Carré de Soie et c'est un avenant à la promesse de vente concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier pour un montant de 490 000 €.

Le dossier n° CP-2020-3785 à Vernaison porte sur un terrain nu de 121 m² pour une opération de voirie, auprès d'un particulier, d'un montant de 4 840 € pour l'aménagement du chemin de Pelet.

Le dossier n° CP-2020-3786 à Villeurbanne porte sur un terrain nu de 83 m² pour une opération de voirie. Il s'agit du réaménagement du cours Emile Zola. Le vendeur est la copropriété le Constellation pour un montant de 6 225 €.

Le dossier n° CP-2020-3788 à Villeurbanne porte sur 6 lots de copropriété pour de la voirie. Il s'agit de l'élargissement de la route de Genas. C'est une acquisition de 2 logements situés 27 route de Genas auprès de vendeurs particuliers pour un montant de 235 000 €.

Est-ce que les cessions avaient été faites ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui pour les cessions mais non pour les divers.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Concernant les divers, le dossier n° CP-2020-3752 à Lyon 2° porte sur un équipement public pour lequel il y a une mise à disposition à la société LPA, par bail emphytéotique, d'un terrain situé 18 rue Claudia. C'est l'approbation d'un avenant.

Le dossier n° CP-2020-3784 à Vénissieux porte sur un équipement public pour le transfert de la propriété de la chaufferie centrale des Minguettes et de l'ensemble des équipements de réseau de chaleur par la Ville de Vénissieux.

Le dossier n° CP-2020-3791 à Décines Charpieu porte sur l'abrogation d'une décision d'une Commission permanente précédente.

Le dossier n° CP-2020-3799 à Givors porte sur une opération de voirie. Il s'agit de l'autorisation d'occupation temporaire par SNCF Réseau de terrains nus destinés à aménager un parking relais.

Le dossier n° CP-2020-3800 à Lyon 6° porte sur une opération d'habitat. Il s'agit de la mise à disposition, par bail emphytéotique, avec Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 293 cours Lafayette destiné à créer 12 logements sociaux et 2 commerces. Les droits d'entrée sont de 249 020 €.

Toujours pour du logement social, le dossier n° CP-2020-3801 à Lyon 6° porte sur la mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la SA d'HLM Sollar de l'immeuble 46-56 rue Garibaldi pour réaliser 15 logements sociaux. Le droit d'entrée est de 2 210 000 € avec un loyer de 21 000 € à compter de la 42^{ème} année.

Le dossier n° CP-2020-3802 à Lyon 7° porte sur le parc Blandan. Il s'agit de l'approbation d'un avenant à la promesse synallagmatique de bail à construction au profit de la société Carré d'Or Promotion concernant le château La Motte et l'ancien magasin d'armes.

Le dossier n° CP-2020-3803 à Genay porte sur un protocole d'accord transactionnel avec une SCI pour de la réserve foncière.

Le dossier n° CP-2020-3804 à Lyon 3° concerne la ZAC Part-Dieu ouest. C'est l'éviction commerciale du Café des Voyageurs 3 place Charles Béraudier avec l'approbation d'un protocole de résiliation. Le montant est de 2 198 850 €.

Le dossier n° CP-2020-3805 à Villeurbanne porte sur un protocole d'accord transactionnel pour une réserve foncière. Ce sont des paiements d'honoraires. Le montant est de 16 800 € pour les honoraires suite à préemption.

Le dossier n° CP-2020-3806 à Craponne porte sur l'aménagement du prolongement de voirie, voie Romaine et une partie de la rue de Ponterle. Il s'agit de l'engagement de la procédure.

Enfin, le dossier n° CP-2020-3807 à Villeurbanne porte sur une DUP sur la ZAC La Soie. Il s'agit de l'engagement d'une enquête parcellaire complémentaire.

Voilà, cela achève les 64 dossiers co-présentés avec Roland Crimier. Nous avons eu la chance d'occuper tous les deux cette belle délégation.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

- pour les dossiers n° CP-2020-3743 à CP-2020-3748, CP-2020-3750, CP-2020-3751, CP-2020-3753 à CP-2020-3777, CP-2020-3782, CP-2020-3787, CP-2020-3789, CP-2020-3790 et CP-2020-3792 à CP-2020-3798 :

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER, en remplacement de Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, absente momentanément.

- pour les dossiers n° CP-2020-3752, CP-2020-3778 à CP-2020-3781, CP-2020-3783 à CP-2020-3786, CP-2020-3788, CP-2020-3791 et CP-2020-3799 à CP-2020-3807 :

Adoptés à l'unanimité :

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3747 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU, Rolland JACQUET et Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3769 et CP-2020-3800 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3769 et CP-2020-3800 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-3776 et CP-2020-3790 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3789 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-3801 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

N° CP-2020-3749 - Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Montmartin - Site des Abattoirs - Cession, à titre onéreux, à la société Charcuterie Anselme SA ou toute autre société substituée à elle, des parcelles de terrain nu cadastrées AS 97, AS 92 et AS 69 pour partie, situées 4 rue du Mont Blanc - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier n° CP-2020-3749 est retiré de l'ordre du jour.

Nous en avons terminé. Très belle journée à vous.

Pour conclure, je voulais remercier quand même, lors de cette dernière Commission permanente, les services qui ont organisé et permis à cette Commission permanente de se tenir dans les meilleures conditions. Un grand merci, je peux y associer l'ensemble de celles et ceux qui sont autour de cette table. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 11 heures 50).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 14 septembre 2020

Le Président,

La Secrétaire de séance,
